

PREFET DE LA CORSE-DU-SUD

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
Mission Patrimoine Naturel et Biodiversité

Affaire suivie par : Chantal STEINER
Réf. : DDTM\MPNB\CS
Tél. : 04 95 10 67 71
Fax : 04 95 10 67 62
Courriel : chantal.steiner@corse-du-sud.gouv.fr

Ajaccio le 25 mai 2023,

Le Directeur Départemental
des Territoires

à

DMLC/SML/DPM

Objet : Contexte environnemental / avis de la MPNB concernant le projet de 14 servitudes de passage des piétons transversales au rivage sur la commune de CALCATOGGIO.

Contexte :

En prévision de l'enquête publique à venir, le service du Domaine Public Maritime (DPM) a sollicité la DDT pour une expertise environnementale concernant le projet de sacralisation de 14 servitudes de passages des piétons transversales au rivage sur la commune de CALCATOGGIO.

Zones environnementales sensible :

Sur l'ensemble de la zone, les sites environnementaux concernés par l'instauration des servitudes de passage (14 tronçons de sentier désignés) sont les suivants :

- **site Natura 2000** : aucun site N2000 sur les zones concernées (ni terrestre, ni marin)
- **ZNIEFF de type 1** :
 - **FR940030326** « PUNTA PELUSELLA, PARAGGIOLA, SCAPENTANA-TRANPITATOJU »



Le site est situé à 10 km au Nord-Ouest de la ville d'Ajaccio et au Nord du Golfe de Lava. Il constitue un espace remarquablement conservé et caractéristique de la côte méditerranéenne. Plusieurs habitats déterminants (mentionnés également dans l'annexe 1 de la directive habitats) ont été recensés.

L'influence anthropique a un impact encore limité sur l'évolution du site à l'exception des zones parcourues par le bétail (caprins et bovins). La menace des incendies est très importante en période estivale.

Un grand nombre d'espèces déterminantes a été détecté dont une

dizaine d'oiseaux tels que le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) ou le pigeon biset sauvage (*Columba livia*).

La présence de trois espèces de plantes déterminantes au niveau des milieux côtiers atteste de leur grande importance patrimoniale.

On recense également sur le site 3 espèces de reptiles déterminants dont la Tortue d'Hermann et 2 espèces de geckos.

L'accès au site qui demeure peu aisé par la terre protège relativement bien les zones de falaises et d'îlots.

- les espèces patrimoniales : (données issues du site ex"OGREVA")

Sur la vue d'ensemble, nous pouvons attester qu'il n'y a pas d'espèces susceptibles d'incidences dans les zones de ce projet ci-dessous.



Analyse avec le projet :

- L'accès à la plage de « la Liscia »

L'accès est déjà existant et utilisé régulièrement (parties artificialisées en béton).

Aucunes incidences, ni particularité environnementale ne permettant de s'opposer au projet .

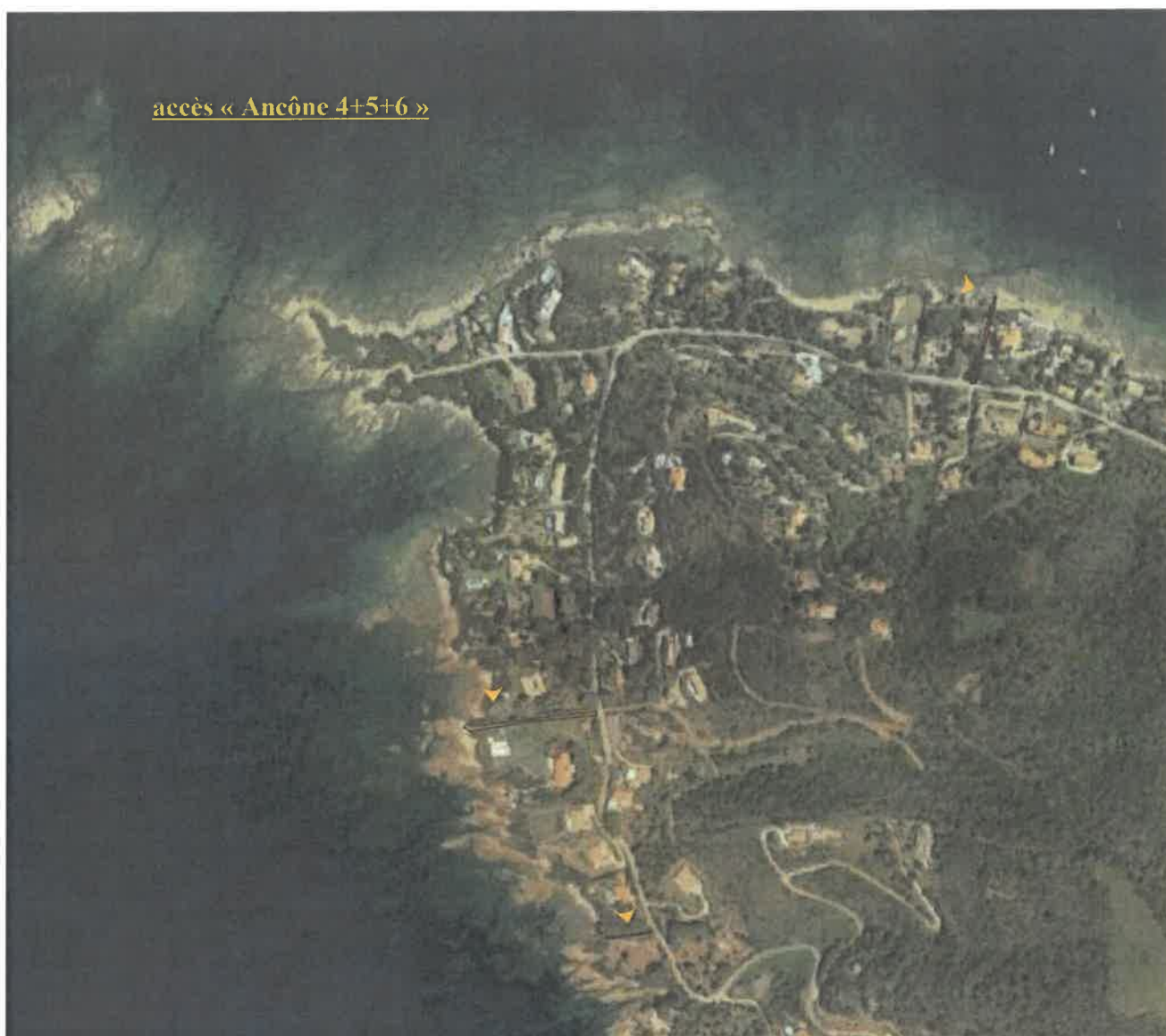


- Accès à la crique « **Ancone 1** » ;
- Accès à la crique « **Ancone 2** » ;
- Accès à la plage « **Ancone 3** » ;



Nous n'avons pas de remarques particulières pour ces projets d'accès déjà existants et régulièrement utilisés.

- 5 / Accès au rivage « **Ancone 4** » ;
- 6 / Accès au rivage « **Ancone 5** » ;
- 7 / Accès à la crique « **Ancone 6** »



Nous n'avons pas de remarques particulières pour ces projets d'accès déjà existants, largement artificialisés (marches en bétons et rampes d'accès pour tous sauf "Ancône 4" et "Ancône 6 ") et régulièrement utilisés.

- L'accès « **Pévani 1+2** »

Nous n'avons pas de remarques particulières pour ces projets d'accès déjà existants et fréquemment utilisés.



- L'accès « Pévani 3 »

Nous n'avons pas de remarques particulières pour ce projet d'accès déjà existant et fréquemment utilisé.



- L'accès « Pévani 4 »

Nous n'avons pas de remarques particulières pour ce projet d'accès déjà existant et fréquemment utilisé.



- L'accès « **Pévani 5** »



Nous n'avons pas de remarques particulières pour ce projet d'accès déjà existant et fréquemment utilisé.

- L'accès « **Pévani 6** »



Nous n'avons pas de remarques particulières pour ce projet d'accès déjà existant et fréquemment utilisé.

- L'accès « Pévani 7 »

Au vu des espèces ayant désigné la ZNIEFF de type 1 et du contexte de celle ci (voir ci dessous en page 2), pas de remarques particulières pour ce projet d'accès déjà existant et fréquemment utilisé. Par contre d'autre projets d'ouvertures de sentiers seront à éviter au regard de l'effet cumulé de fragmentation des habitats existants.



Conclusion

Les servitudes littorales transversales envisagées appellent peu de remarques au niveau écologique car elles utilisent des sentiers existants, tracés par l'usage, et déjà fréquentés ; il conviendra de veiller à ce que les transversales d'initiatives privées ou autres ne se multiplient pas au risque de fragmenter les habitats et d'introduire du dérangement dans des secteurs préservés jusque là.

La sacralisation de ces accès ne devrait pas impacter le patrimoine naturel des sites desservis.

Pour le directeur départemental
des territoires,
Le responsable de la mission
patrimoine naturel et biodiversité


Camille FERAL